
Adresse de la société populaire régénérée d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or),
lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire régénérée d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 311-312;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0311_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

e

[*La société régénérée des Amis de la liberté de la commune de Mantes à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (37)

Égalité, Liberté, fraternité.

La sagesse et la vigueur des principes que vous venez de rappeler au peuple français sont signés de lui et de ses représentants.

Tels sont donc les caractères de la vérité et de la justice, ils produisent l'enchantement dans les cœurs, la force et la vie dans les âmes formées pour eux.

Qu'au milieu de l'agitation et des périls, une voix sublime se fasse entendre, le crime aussitôt pâlit et la vertu triomphe. Tel au sein des tempêtes, l'astre du jour, ne détache qu'un de ses rayons, pour rendre à la nature son harmonie et son éclat.

Voilà, Peres de la Patrie, l'expression unanime d'une société qui, bien fortement convaincue, que la force, l'énergie et la constance, sont des dogmes innés dans une nation, qui a conduit aussi loin et avec autant d'éclat ses triomphes, s'empresse de consacrer dans votre sénat auguste le monument éternel de sa confiance envers vous, son respect et son obéissance aux lois et son dernier soupir pour la prospérité de la République une et indivisible.

Salut et fraternité.

Les membres composant la société populaire de la commune de Mantes.

Suivent 26 signatures.

f

[*La société populaire régénérée d'Is-sur-Tille à la Convention nationale, s. d.*] (38)

Liberté, Égalité.

Législateurs

Tandis que les hordes fugitives des despotes et de leurs esclaves s'éloignent de nos frontières, lorsque les intrépides défenseurs de la Patrie, portant la terreur chez nos ennemis, assurent par des victoires notre indépendance politique, les têtes de l'hydre des factions semblent renaître à mesure que le glaive de la justice les abat, la tyrannie désespérant de nous vaincre par la force des armes veut nous enlancer dans les pièges de l'erreur et par des sophismes couverts du voile sacré de l'intérêt public, anéantir la liberté du peuple et préparer la dissolution de l'Etat.

Tels sont sans doute les desseins de ces hommes pervers qui toujours agitateurs et agités, alarment le peuple sur ses droits en même

tems qu'ils lui en ravissent la douce jouissance; de ces anthropophages apologistes de la terreur, ennemis de l'ordre et d'un sage gouvernement favorisent de tous leurs efforts l'anarchie et ses funestes effets afin d'ensevelir dans la confusion générale le souvenir de leurs rapines et de leurs forfaits; non Robespierre n'a pas péri tout entier, ses restes fremissent et s'agitent comme les tronçons d'une vipère coupée par morceaux, dont le dard palpitant cherche encore à donner la mort.

Mais vous veillés et tous les bons citoyens veillent avec vous. Environnés de la confiance et de l'amour du peuple, dépositaires de sa puissance, forts de sa force et de votre courage, vous terrasserez les intrigans et les rebelles et sur les débris de leurs systèmes antisociaux, vous fonderés l'empire de la justice et des moeurs sans les quelles la liberté n'est qu'une vaine chimère.

Nous, Législateurs, qui mettons toute notre gloire à vivre libres et Républicains, nous repousserons toujours loin de nous et l'esprit de parti et les maximes de cette monstrueuse politique où tous veulent commander et personne obéir; où l'individu confondant ses droits avec ceux du peuple, prétend faire des loix à sa guise et n'en respecter aucune; ou l'arbitraire se couvrant du pretexte du salut public, introduit un esclavage réel sous les fausses apparences de la liberté. Soumis à vos décrets, nous respectons en eux la sagesse qui les a dictés et le pouvoir suprême dont ils émanent; inséparablement unis aux représentants de la Nation, nous ne les abandonnerons jamais quelque péril que nous dussions courir, parce qu'il sont notre espoir et qu'en les défendant nous défendons aussi le droit que nous eumes de les élire; che-rissant les principes de la justice seules bases de la garantie sociale, c'est d'eux que nous déduirons constamment les rapports qui nous lient à nos concitoyens et à l'Etat.

Dédaignés, Législateurs, dédaignés les clameurs de ceux à qui ce mot de justice fait peur. Les bons citoyens ne la séparent plus de la liberté, parce qu'en effet elles sont inséparables; la justice est le plus ferme appui des Républiques, effroi des méchants, elle console et rassure l'homme de bien qui vit en paix avec sa conscience; elle développe en lui l'énergie républicaine, les talens et les vertus utiles à sa patrie.

Mais quel bien peut-on attendre de l'absurde et barbare système de la terreur? est-ce en dégradant les ames qu'on y fera naître l'enthousiasme de la liberté et ses sublimes inspirations? créra-t'on des hommes libres, des républicains, en leur imprimant le caractère lâche et pusillanime des esclaves?

Ce n'est pas, Législateurs, que nous confondions la justice avec l'indulgence ou la faiblesse; celles-ci perdraient la République, le gouvernement révolutionnaire est nécessaire en ces tems de crises et le gouvernement révolutionnaire est juste, il punit le coupable, enchaîne le malveillant et protège le bon citoyen. Si par un abus de vos sages loix, des hommes dangereux ont été rendus à la liberté

(37) C 325, pl. 1408, p. 5.

(38) C 325, pl. 1408, p. 6.

dont ils ne sont pas dignes, ce n'est pas à vous qu'il faut en adresser le reproche mais aux fonctionnaires publics qui ont méconnu ou transgressé leurs devoirs. Cette même justice que vous proclamés et que nous invoquons, réproouve ces actes de faiblesse ; protectrice des droits de la société, elle prive de sa liberté celui qui trouble la liberté publique, comme elle punit le calomniateur et le factieux qui méchamment et a dessein abuse du droit sacré d'exprimer librement ses pensées dans ses discours ou dans ses écrits.

Continués, Législateurs, le grand oeuvre de la régénération des principes et des moeurs et la République vous devra sa gloire et son bonheur.

CHARLES, ROCHET, RIVET. MIELLET,
BRULOT, *officiers de santé*
et 60 autres signatures dont les noms
de 3 personnes ne sachant pas signer.

g

[*La société populaire de L'Aigle à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (39)

Vive la République, Liberté, Égalité, ou la mort.

Citoyens representans,

La société populaire de l'aigle a entendu la lecture de votre sublime adresse du 18 vendémiaire avec le plus vif intérêt.

La séance étoit nombreuse, les tribunes refluoient de citoyens : tous ont couvert d'applaudissements les principes d'équité et l'énergie republicaine que ne cesse de deployer la Convention.

Continués, législateurs a dejouer les manoeuvres perfides des ennemis du peuple, des despotes de toutes couleurs, de la faction desorganisatrice qui ose lutter contre la représentation nationale et au mépris de l'égalité de la liberté et de l'harmonie sociale, pretend insolemment diriger à son gré l'opinion publique.

Restés a votre poste, vous les écraserez tous ces geants modernes, le peuple applaudit vos travaux, il ne connoit que vous pour point central de ralliement.

Vive la Convention.
Salut et fraternité.

Suivent les signatures.

Les membres composant la société populaire de L'Aigle. Total 134 signataires sans compter les absents et ceux qui ne savent pas signer au nombre de plus de 150 environ.

h

[*La société populaire de Neuilly-sur-Ourcq à la Convention nationale, s. d.*] (40)

Représentans du peuple,

La société populaire de Neuilly-sur-Ourcq applaudit avec tous les vrais républicains aux sages mesures que vous avés prises pour sauver la République.

Roberts pierre et ses suppôts ne pouvoient soutenir leur tyrannie qu'en rendant le peuple complice de leurs forfaits mais le caractère françois n'est point féroce : les seuls esclaves qui ne savent qu'obéir aux despotes qui les enchainent peuvent être froidement sanguinaires.

L'autorité arbitraire imprime la terreur.

L'autorité légale inspire la confiance.

Si la terreur est l'ame des tyrans, elle ne convient point à des hommes libres.

Les scélérats ne craignent point la violence ; eux seuls l'esperent. Ils redoutent la justice ; son glaive doit les atteindre.

Au contraire l'homme vertueux gémit quand le méchant acquiert de la force ; il se rassure par la seule idée de la justice.

Il ne peut être de République si le caractère du peuple n'est vertueux. Il n'est point de vertu sans justice ; et la justice ne seroit qu'un mot si elle n'étoit réglée par les loix.

Faisons respecter les loix. Que la justice soit inflexible, qu'elle soit sévère contre ceux qui les enfreignent. Qu'elle protège efficacement ceux qui les observent et les hommes reviendront à la vertu, les bons vivront dans la sécurité ; les méchants seront comprimés si ils ne sont anéantis.

Dans la crise d'une révolution quand l'opinion publique est sans cesse agitée par toutes les factions ennemies de la liberté, le gouvernement révolutionnaire est nécessaire. Il sera salutaire tant qu'il reposera sur des principes de justice ; appuyé sur la terreur, il n'étoit qu'une tyrannie d'un genre nouveau.

Représentans du peuple, vous avés abbatu cette tyrannie avec les monstres qui l'avoient inventée. Tenés ferme aux principes que vous avés consacrés. Que la justice soit la base de vos décrets, elle sera aussi la règle de nos actions.

Que la terreur soit aux frontières et la justice dans l'intérieur, la République est sauvée.

Les citoyens composant la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq.

MARC, *président*, DROUIN,
CARRON, *secrétaires et les signatures*
des 3 membres du comité de correspondance.